



## NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE

### PARC EOLIEN DU FRESTOY

## COMMUNES DU FRESTOY-VAUX (60) ET D'ASSAINVILLERS (80) VERSION 2

### **DEMANDEUR :**

PARC EOLIEN DU FRESTOY  
SARL - Société du Groupe Valeco  
SIREN : 834 154 155  
188 – Rue Maurice Béjart  
34080 MONTPELLIER  
Claire BENASSI  
clairebenassi@groupevaleco.com  
04.67.40.74.00



PRODUCTEUR D'ÉNERGIES  
RENOUVELABLES



# SOMMAIRE

## TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE .....	3
1. LE GROUPE VALECO.....	4
2. LOCALISATION DU PROJET .....	10
3. DOCUMENT D'URBANISME.....	12
4. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU PROJET.....	13
5. HISTORIQUE DU PROJET.....	16
6. PERTINENCE DU PROJET.....	17
7. INTEGRATION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT.....	23

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

ILLUSTRATION 1 : LA CHAÎNE DE VALEUR DE VALECO .....	5
ILLUSTRATION 2 : DETENTION DU CAPITAL DE VALECO ET DU GROUPE ENBW .....	6
ILLUSTRATION 3 : ORGANIGRAMME DE LA SPV PARC ÉOLIEN DU FRESTOY .....	7
ILLUSTRATION 4 : CARTE D'IMPLANTATION DU PROJET.....	11
ILLUSTRATION 5 : SCHEMA DU SOCLE D'UNE EOLIENNE .....	15
ILLUSTRATION 6 : LOCALISATION DE LA ZONE D'ÉTUDE DU PROJET EOLIEN DU FRESTOY VAUX ET D'ASSAINVILLERS.....	17
ILLUSTRATION 8 : CARTE DE L'ANCIEN SRE PICARDIE.....	21
ILLUSTRATION 9 : CARTE DES PAYSAGES EMBLEMATIQUES DE PICARDIE (SOURCE : SCHEMA REGIONAL EOLIEN PICARDIE, 2012) .....	23

# 1. LE GROUPE VALECO

## SOCIETE PARC EOLIEN DU FRESTOY

Dénomination	PARC EOLIEN DU FRESTOY
N° SIREN	834 154 155
Registre de commerce	RCS Montpellier
Forme juridique	SARL au capital de 500 €
Actionnariat	Filiale à 100% de Valeco
Gérant	Sébastien APPY
Adresse	188 Rue Maurice Béjart 34080 Montpellier
Téléphone	04 67 40 74 00
Télécopie	04 67 40 74 05
Site internet	<a href="http://www.groupevaleco.com">www.groupevaleco.com</a>

Tableau 1 : Identité du demandeur

PARC EOLIEN DU FRESTOY est une société spécialement créée et détenue à 100% par Valeco pour être le maître d'ouvrage et exploitant du parc éolien du Frestoy-Vaux.

Pour plus de renseignement, le lecteur pourra se référer à :

Claire BENASSI

[clairebenassi@groupevaleco.com](mailto:clairebenassi@groupevaleco.com)

07 84 39 28 96

## VALECO, UNE ENTREPRISE ENBW

### VALECO, PIONNIER DES ENERGIES RENOUVELABLES EN FRANCE

Filiale d'EnBW, l'un des plus grands fournisseurs d'énergie en Allemagne et en Europe, Valeco fait partie du Top 10 des exploitants de projets EnR sur le marché français.

Basée à Montpellier depuis plus de 30 ans, la société emploie 230 personnes, réparties sur 8 agences en France, 1 au Canada et 1 au Mexique dans les secteurs de l'énergie éolienne, photovoltaïque et biomasse. Elle est présente sur toute la chaîne de valeur en France et à l'international : de l'identification de sites propices, à la vente d'électricité renouvelable.

Valeco a rejoint le groupe EnBW en juin 2019. Ce groupe est leader dans la production, distribution et fourniture d'énergie avec plus de 5 millions de clients et 20 milliards d'euros de Chiffre d'Affaires.

Valeco possède une capacité électrique en exploitation de plus de 500 MW répartis sur des parcs éoliens, des centrales solaires en toiture et au sol et de la biomasse.

## UN ACTEUR PRESENT SUR TOUTE LA CHAINE VALEUR, DU DEBUT A LA FIN DES PROJETS

Valeco intervient sur toute la chaîne de valeur, depuis le développement de projet jusqu'au démantèlement des installations en passant par l'exploitation et la maintenance.



Illustration 1 : La chaîne de valeur de Valeco

Chaque projet est mené :

- dans une relation de concertation étroite et de dialogue avec les élus et les citoyens,
- dans une perspective de développement économique local,
- dans un profond respect du territoire d'implantation : qualité de vie des riverains, histoire et culture, paysages et milieux naturels.

## UNE ENTREPRISE DU GROUPE ENBW

EnBW est un groupe à actionariat presque entièrement public. Cet ADN public nous pousse à travailler en étroite collaboration avec les collectivités territoriales d'implantation de nos parcs éoliens et photovoltaïques.

Le capital de Valeco et du groupe EnBW est réparti de la façon suivante :

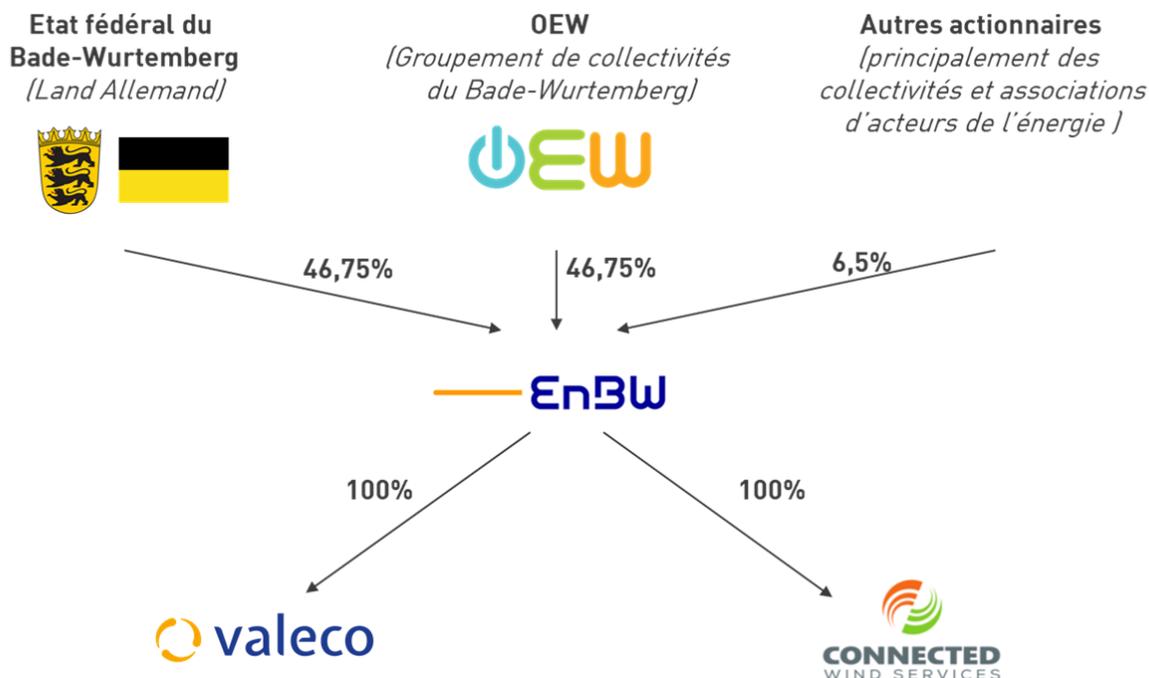


Illustration 2 : Détention du capital de Valeco et du groupe EnBW

Sur le marché français, la société Connected Wind Services (CWS), filiale à 100% du groupe EnBW, a vocation à exploiter et entretenir les éoliennes de Valeco, en direct, sans sous-traiter ces tâches au fabricant des éoliennes.

#### EnBW en quelques chiffres :

- 3ème fournisseur d'énergie en Allemagne
- 13 GW de capacité de production
- 21.000 collaborateurs
- 5,5 Millions de clients
- 18.7 Milliards d'euros de Chiffres d'Affaires (2019)

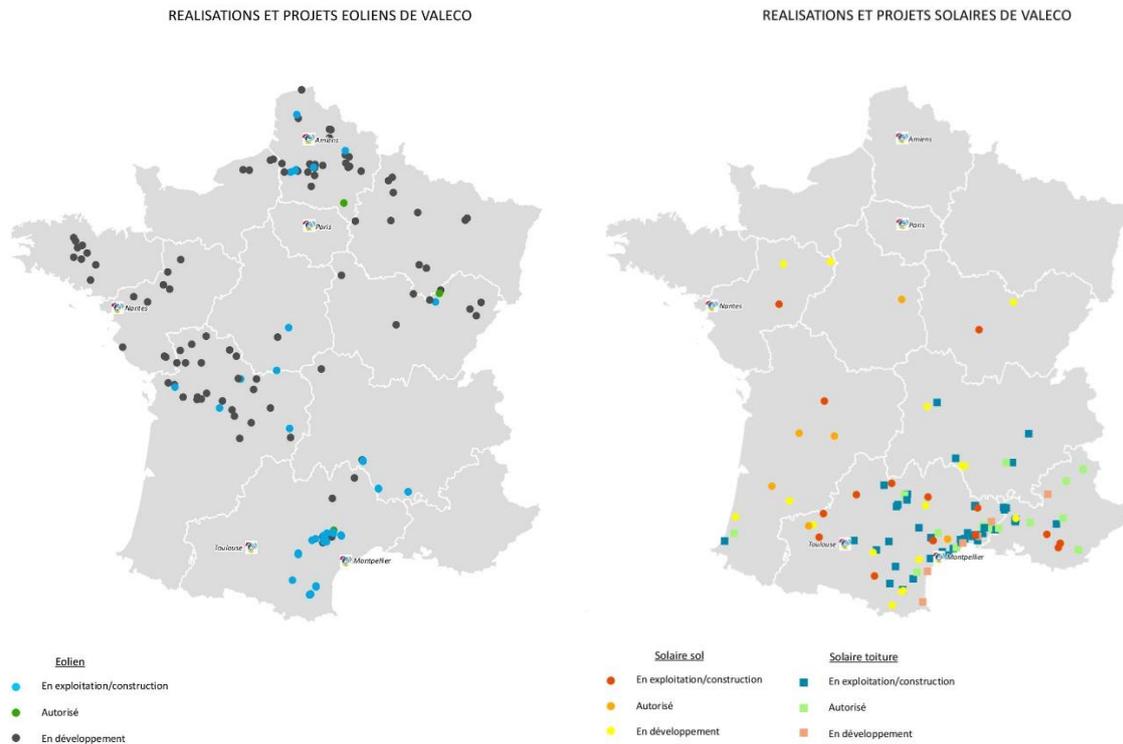
#### En Europe, le groupe possède :

- 60 centrales solaires en exploitation ou en construction
- 500 éoliennes terrestres en exploitation
- 4 parcs offshore (188 éoliennes) en exploitation

#### Au 31/12/20, en France, Valeco c'est :

- 28 parcs éolien en exploitation
- 26 centrales solaires en exploitation (sol + ombrières + toiture)
- 1 site d'essai éolien offshore flottant

Les cartes ci-dessous montrent les centrales de production **d'énergie renouvelable de VALECO** en France et nos différents projets :



(\*) Au travers de sa holding **EnBW France GmbH**

(\*\*) Au travers de sa holding **EnBW Wind Onshore Instandhaltungs GmbH**

Illustration 3 : Organigramme de la SPV PARC ÉOLIEN DU FRESTOY

## Parcs éoliens VALECO : Quelques références



### **Parc de TUCHAN**

*Département : Aude (11)*

*Puissance électrique : 11,7 MW*

*18 éoliennes*

*Mise en service : 2001-2002-2009*

### **Pôle éolien des MONTS DE LACAUNE**

*Département : Tarn (81), Aveyron (12)*

*Puissance électrique : 74 MW*

*31 éoliennes, 6 parcs*

*Mise en service : 2006-2008-2011*



### **Parc de SAINT JEAN LACHALM**

*Département : Haute Loire (43)*

*Puissance électrique : 18 MW*

*9 éoliennes*

*Mise en service : 2008*

### **Parc de CHAMPS PERDUS**

*Département : Somme (80)*

*Puissance électrique : 12 MW*

*4 éoliennes*

*Mise en service : 2014*



## Parcs photovoltaïques au sol VALECO : Quelques références



**Centrale Solaire de LUNEL**  
*Département : Hérault (34)*  
*Puissance électrique : 500 KWc*  
*Mise en service : Septembre 2008*



**Centrale Solaire du SYCALA**  
*Département : Lot (46)*  
*Puissance électrique : 8 000 KWc*  
*Mise en service : Juin 2011*



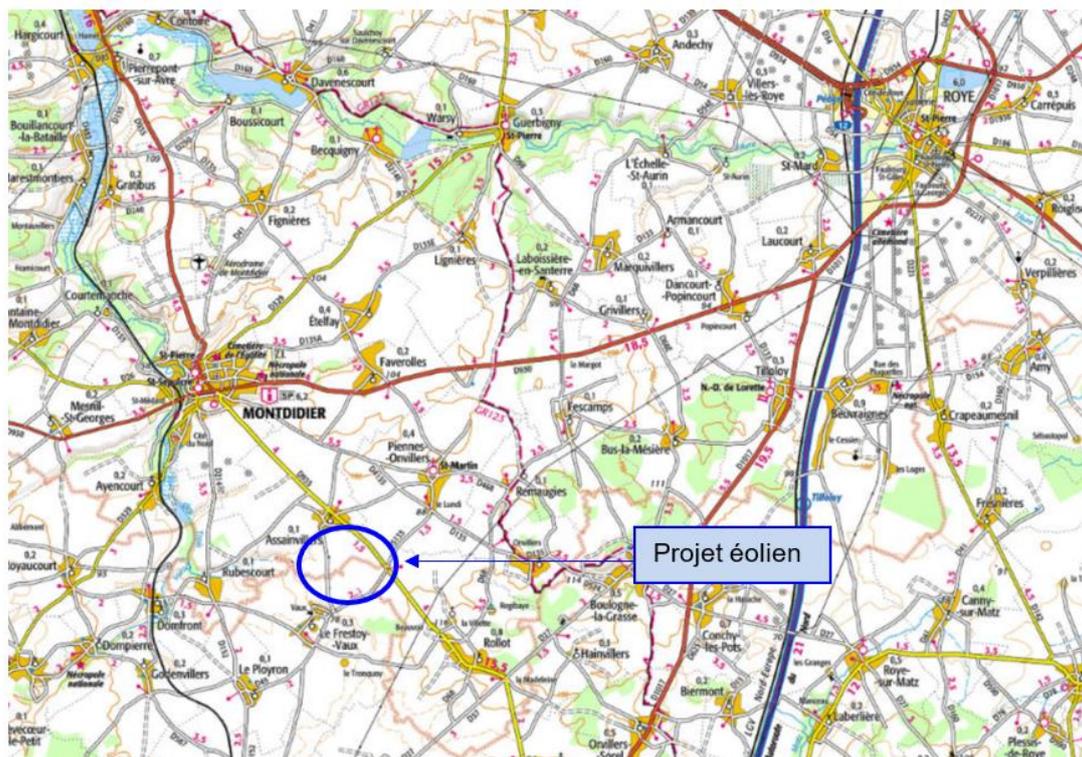
**Centrale Solaire de CONDOM**  
*Département : Gers (32)*  
*Puissance électrique : 10 000 KWc*  
*Mise en service : Mars 2013*

**Centrale Solaire du SEQUESTRE**  
*Département du Tarn (81)*  
*Puissance électrique : 4 500 KWc*  
*Mise en service : Octobre 2013*



## 2. LOCALISATION DU PROJET

Le Parc éolien du Frestoy, composé de 5 aérogénérateurs et 2 postes de livraison, est localisé sur les communes du Frestoy-Vaux et d'Assainvillers dans les départements de l'Oise et de la Somme dans la région Hauts-de-France. Le secteur proposé, d'une surface totale de près de 1080 ha, se compose de grandes parcelles agricoles et est traversé par la D109 et la D188 reliant les trois communes.



Les coordonnées des éoliennes et des postes de livraison sont fournies dans le tableau suivant en systèmes de coordonnées Lambert 93 et WGS 84 :

Eoliennes	Lambert 93		WGS84		Altitude sol (m NGF)
	X (m)	Y (m)	Longitude DMS	Latitude DMS	
E1	670981,2202	6946276,678	2°35'55.1821" E	49°36'54.0310" N	85,32
E2	671438,9374	6945846,809	2°36'18.0781" E	49°36'40.1994" N	85,88
E3	671941,5884	6945541,871	2°36'43.1770" E	49°36'30.4153" N	87,67
E4	672346,1659	6945217,406	2°37'3.3960" E	49°36'19.9825" N	89,06
E5	672791,84	6944951,67	2°37'25.6444" E	49°36'11.4552" N	90,82
PDL1	672440,2002	6945136,402	2°37'8.0965" E	49°36'17.3765" N	89,9
PDL2	672446,5145	6945128,423	2°37'8.4126" E	49°36'17.1194" N	89,9

La carte fournie ci-après permet de localiser l'emplacement des éoliennes et des aménagements annexes.

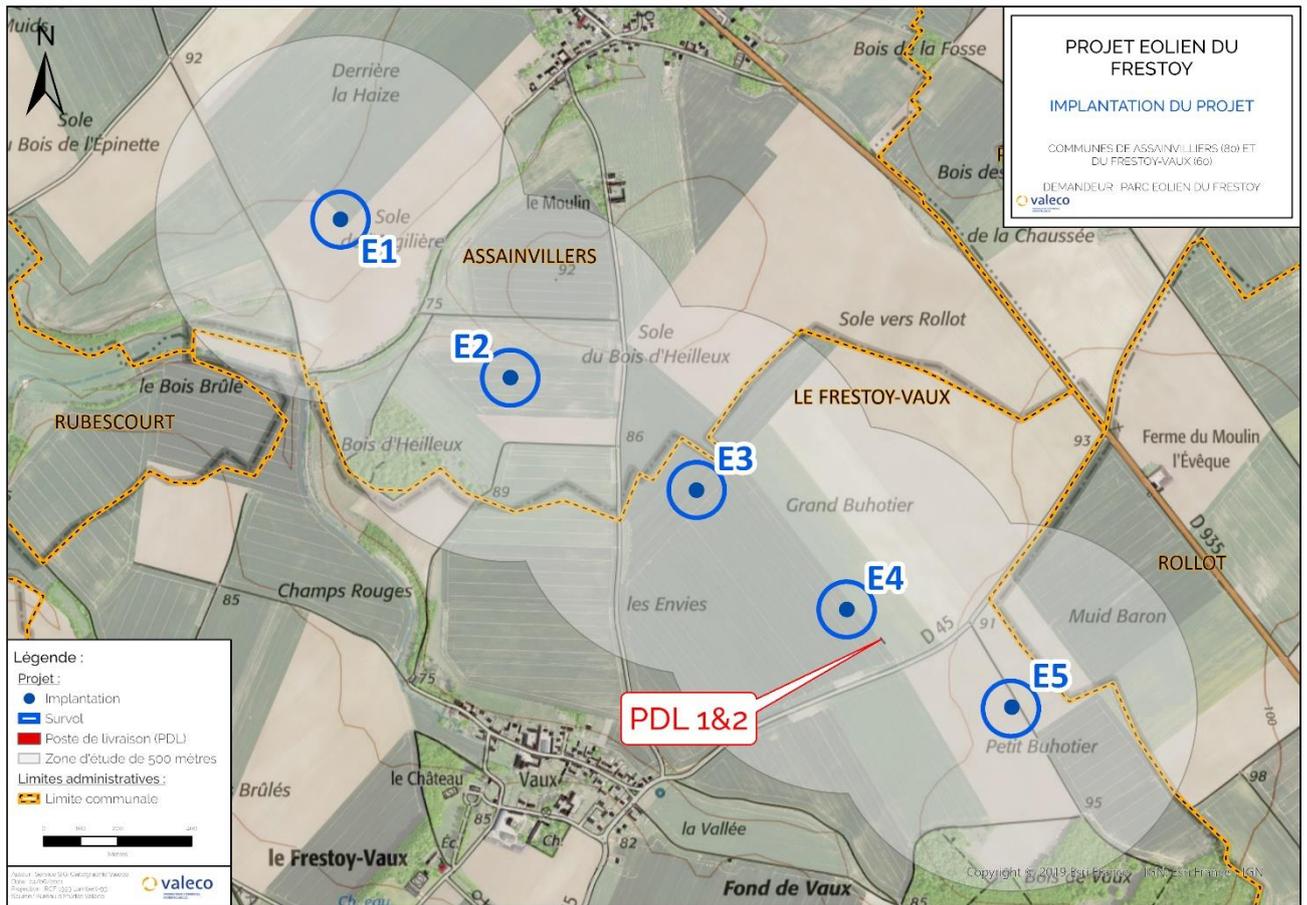


Illustration 4 : Carte d'implantation du projet

### 3. DOCUMENT D'URBANISME

Parmi les communes concernées par la zone d'implantation potentielle, les communes du Frestoy-Vaux et d'Assainvillers ne possèdent aucun document d'urbanisme. Dans ce cas, la compétence en matière d'urbanisme reste à l'État. En l'absence de document d'urbanisme, la règle « de constructibilité limitée » autorise les constructions dans les « parties actuellement urbanisées », c'est-à-dire dans le village, les hameaux existants et sur les terrains situés en immédiate proximité. Les autorisations d'occupation du sol sont délivrées dans le respect du Règlement National d'Urbanisme (RNU).

Concernant Assainvillers, l'intercommunalité du Grand Roye a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) le 3 février 2016. Son approbation par délibération du Conseil Communautaire est planifiée début 2022.

L'article 3 de l'arrêté du 26 août 2011, modifiée par les arrêtés du 6 novembre 2014, du 11 mai 2015 et du 22 juin 2020, relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent (autorisation, rubrique 2980) impose une distance d'au minimum 500 m entre les éoliennes et les habitations et zones constructibles à vocation d'habitat.

Les communes du Frestoy Vaux et d'Assainvillers sont concernées par l'implantation des éoliennes.

Le projet est compatible à Assainvillers et au Frestoy Vaux qui, ne disposant pas de document d'urbanisme, se voient délivrer les autorisations d'occupation du sol dans le respect du Règlement National d'Urbanisme (RNU) qui s'applique sur leur territoire. Aucune construction ni zone constructible n'est présente dans le périmètre de 500 m autour des éoliennes.

Le projet est en accord avec le document d'urbanisme des communes.

## 4. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU PROJET

Le parc éolien du Frestoy est composé de 5 aérogénérateurs de puissance unitaire maximale de 6 MW et de 2 postes de livraison. Chaque aérogénérateur a une hauteur de mât maximale de 114 mètres et un diamètre de rotor maximal de 150 mètres, soit une hauteur totale en bout de pale de 180 mètres maximum. Ils produiront environ 66,4 GWh d'électricité par an, ce qui équivaut, en France, à la consommation moyenne annuelle totale de 14 400 foyers, soit 31 800 personnes chauffage électrique compris.

Les caractéristiques du projet sont les suivantes :

<b>Localisation</b>	<b>Région</b>	Hauts-de-France
	<b>Départements</b>	Oise (60) et Somme (80)
	<b>Communes</b>	Le Frestoy-Vaux et Assainvillers
<b>Eoliennes</b>	<b>Puissance totale maximale</b>	30 MW
	<b>Puissance unitaire maximale</b>	6 MW
	<b>Nombre</b>	5
	<b>Diamètre maximal du rotor</b>	150 m
	<b>Hauteur maximale du mât</b>	114 m
	<b>Hauteur maximale en bout de pale</b>	180 m
<b>Autres aménagements</b>	<b>Postes électriques</b>	2 postes de livraison
	<b>Fondations</b>	Environ Ø20 m, 2,5 à 3,5 m de profondeur
	<b>Plateformes</b>	2 400 à 2 450 m <sup>2</sup> /plateforme PDL : 199 m <sup>2</sup>
	<b>Pistes à créer</b>	958 ml
	<b>Piste à renforcer</b>	1030 ml
<b>Production</b>	<b>Production annuelle*</b>	Environ 66,4 GWh
	<b>Foyers équivalents chauffage compris*</b>	Environ 14 400 foyers
	<b>Personnes équivalentes chauffage compris*</b>	Environ 31 800 personnes
	<b>CO<sub>2</sub> évité (équivalent production moy. France)*</b>	Environ 33 200 tonnes/an
	<b>Durée de vie</b>	25 ans

\*pour des éoliennes de puissance unitaire de 4,8 MW



- **Le balisage aérien**

Conformément à l'arrêté du 23 avril 2018 relatif au balisage des éoliennes situées en dehors des zones grevées de servitudes aéronautiques, le parc éolien sera équipé d'un balisage diurne et nocturne. Le balisage diurne sera mis en place pour toutes les éoliennes au moyen de feux de moyennes intensités de type A positionnés sur la nacelle (éclats blancs de 20 000 cd). Le balisage nocturne sera effectué avec des feux de moyenne intensité de type B (feux à éclats rouges à 2 000 candelas) pour les éoliennes E1 et E5, et de feux de moyenne intensité de type C (rouges, fixes, 2 000 cd) pour les éoliennes E2, E3 et E4. Ces feux sont installés sur le sommet de la nacelle et sont visibles dans tous les azimuts (360°). De plus, un balisage intermédiaire de feux de basse intensité de type B (rouges, fixes, 32 cd) sera réalisé sur l'ensemble des éoliennes à une hauteur de 45 m, de jour comme de nuit.

- **Le rotor**

Les éoliennes sont équipées d'un rotor tripale à pas variable. Son rôle est de « capter » l'énergie mécanique du vent et de la transmettre à la génératrice par son mouvement de rotation.

Nombre de pales : 3

Diamètre maximal : 150 m

Couleur : blanc cassé (réglementaire)

- **La nacelle**

Elle contient les différents organes mécaniques et électriques permettant de convertir l'énergie mécanique de la rotation de l'axe en énergie électrique. Un mouvement de rotation vertical par rapport au mât permet d'orienter nacelle et rotor face au vent lors des variations de direction de celui-ci. Ce réajustement est réalisé de façon automatique grâce aux informations transmises par les girouettes situées sur la nacelle.

- **Le mât de l'éolienne**

Il s'agit d'une tour tubulaire conique fixée sur le socle. Son empreinte au sol réduite permet le retour à la vocation initiale des terrains et une reprise de la végétation sur le remblai au-dessus du socle.

Hauteur maximale : 114 m

Couleur : blanc cassé (réglementaire)

Porte d'accès en partie basse, verrouillage manuel avec détecteur de présence.

- **Le transformateur**

Un transformateur est installé dans la nacelle de chacune des éoliennes.

Cette option présente l'avantage majeur d'améliorer l'intégration paysagère pour les vues rapprochées du parc éolien. Seuls seront visibles les éoliennes et le poste de livraison électrique.

- **Le socle**

Le socle en béton armé est conçu pour résister aux contraintes dues à la pression du vent sur l'ensemble de la structure, c'est lui qui, par son poids et ses dimensions, assure la stabilité de l'éolienne. Il s'agit d'une fondation en béton d'environ 2,5 à 3,5 mètres de profondeur et d'environ 20 à 25 mètres de diamètre. Avant l'érection de l'éolienne, le socle est recouvert de remblais naturels qui sont compactés et nivelés afin de reconstituer le sol initial, seuls 10 à 50 cm de la fondation restent à l'air libre afin d'y fixer le mât de la machine. L'empreinte au sol de cet ouvrage, une fois le chantier terminé, se réduit donc à cette partie d'un diamètre de 6 à 8m. Les matériaux utilisés proviennent de l'excavation qui aura été réalisée pour accueillir le socle.

Ferraillage : entre 50 et 70t

Volume total : entre 500 et 700m<sup>3</sup>

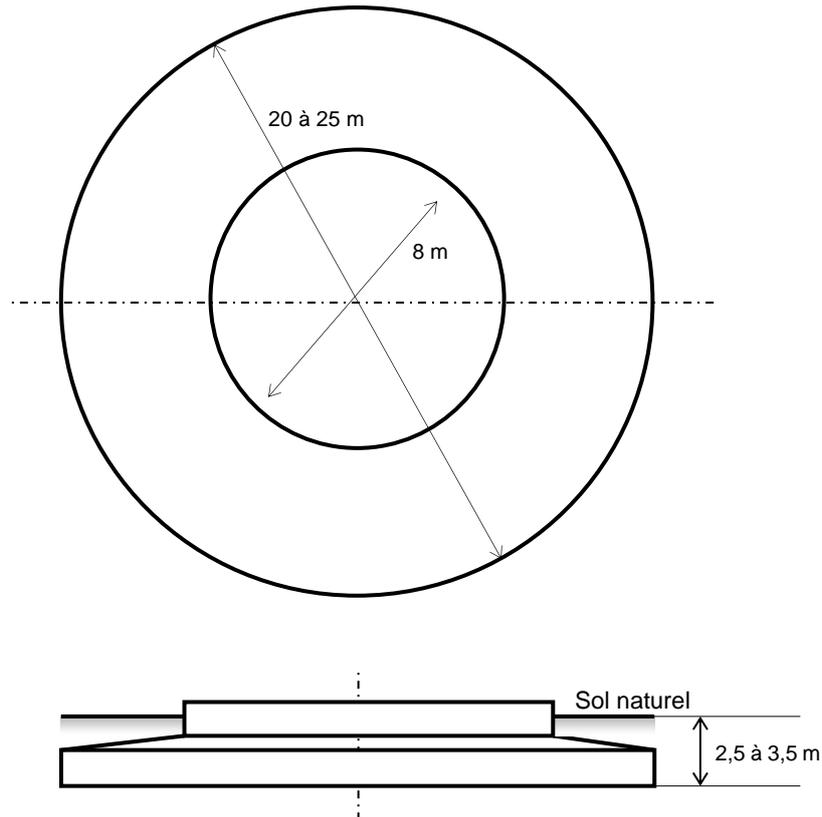
**Le socle :**

Illustration 5 : Schéma du socle d'une éolienne

**Les pistes :**

Sur les tronçons de pistes à créer, le mode opératoire sera le suivant : gyro-broyage, décapage de terre végétale, pose d'une membrane géotextile et empierrement.

En ce qui concerne, les tronçons de pistes existants, les travaux prévus sont relativement légers, il s'agit d'un empierrement de piste avec pose préalable d'une membrane géotextile si besoin.



Tracé de la piste



Pose du géotextile



Mise en place du gravier

## 5. HISTORIQUE DU PROJET

Les premiers contacts et rencontres entre les élus du Frestoy Vaux et la société VALECO ont été initiés en janvier 2017, en vue d'étudier les potentialités de développement de l'éolien sur la commune. La société a ainsi sollicité la municipalité pour le lancement des études de faisabilité.

La zone d'étude prenant forme, nous avons constaté la proximité du site avec la limite communale d'Assainvillers et proposons aux élus une extension du projet sur le territoire d'Assainvillers en avril 2017. En février 2018, les territoires des deux communes sont officiellement intégrés au projet.

L'étude du territoire menée par Valeco a permis d'identifier une zone s'étendant du lieu-dit du Petit Buhotier (Bois de Vaux) au lieu-dit des Deux Muids, le long de la D935. Ce secteur a été retenu car il présente des caractéristiques favorables : éloignement aux habitations (700 m des habitations sauf au niveau de E2), absence de servitude réglementaire (militaire, périmètre de protection autour d'un captage d'eau ou d'un monument historique), présence de routes et chemins communaux...

En novembre 2018, pour donner suite aux avancées des études sur les potentialités de développement de l'éolien sur les 2 communes (études milieux naturels, paysagers, acoustique...), nous avons présenté l'implantation potentielle en conseil municipal du Frestoy Vaux. Une lettre d'information a également été distribuée aux riverains en décembre.

En septembre 2019, nous avons rencontré le conseil municipal d'Assainvillers pour discuter des modalités du projet et des étapes à venir.

Entre temps, nous avons travaillé avec les propriétaires fonciers et exploitants agricoles concernés par le projet afin d'affiner l'implantation pour que celle-ci soit compatible avec leurs activités agricoles.

En novembre 2019, une lettre d'information annonçant la concertation préalable et présentant le calendrier prévisionnel ainsi que l'implantation potentielle du projet a été distribuée aux habitants des deux communes.

La concertation préalable du public s'est déroulée dans les mairies d'Assainvillers et du Frestoy-Vaux du 18 novembre au 2 décembre 2019. Le bilan de la concertation a été mis à disposition du public sur le blog début janvier.

Le 18 février 2020, la demande d'autorisation environnementale unique (AEU) du parc éolien du Frestoy a été déposée à la préfecture de l'Oise. Le 14 mai de la même année, la DREAL Hauts-de-France a transmis une demande de compléments à Valeco.

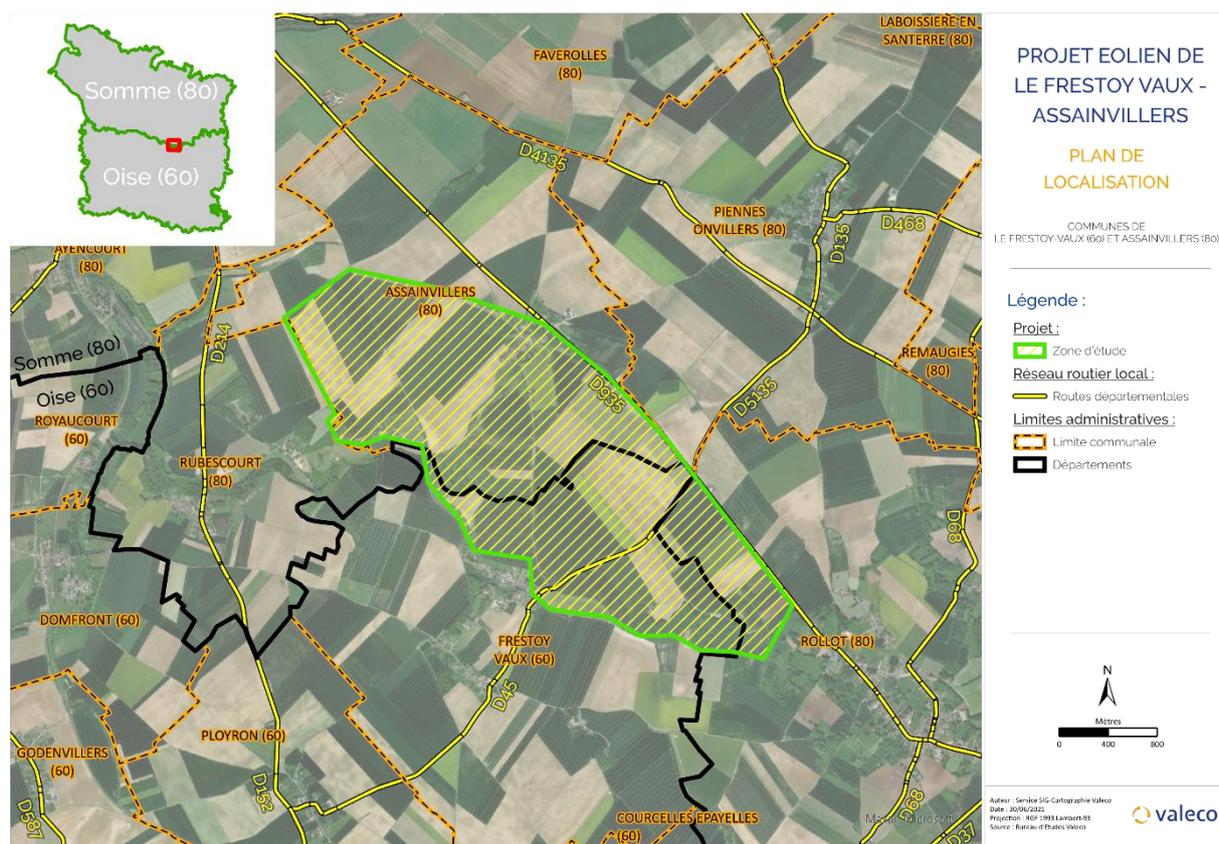


Illustration 6 : Localisation de la zone d'étude du projet éolien du Frestoy Vaux et d'Assainvillers

## 6. PERTINENCE DU PROJET

### SELON DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX

L'étude de la faune et de la flore a permis d'identifier plusieurs niveaux d'enjeux spécifiques. En premier lieu, la zone d'implantation potentielle est surtout occupée par les grandes cultures intensives, peu diversifiées. Globalement, les enjeux sont faibles (prairies mésophiles, grandes cultures...). Toutefois, parmi les 14 habitats identifiés, certaines présentent un enjeu modéré.

Concernant les enjeux floristiques, 7 espèces patrimoniales ont été recensés sur la zone d'étude. Les enjeux accordés aux stations de 6 de ces espèces sont jugés modérés.

A propos de l'avifaune, les études établissent différentes conclusions en fonction de la période ciblée.

En période de reproduction, les résultats permettent de confirmer la présence de deux espèces sensibles au sein du périmètre rapproché, à savoir le Busard Saint-Martin et le Busard cendré qui sont deux rapaces inscrits à l'annexe I de la Directive Oiseaux. Deux espèces patrimoniales supplémentaires : le Bruant des roseaux, caractérisé par un niveau de patrimonialité fort et le Faucon crécerelle ont également été recensés. Le niveau d'enjeu est défini comme modéré pour la majorité de l'aire d'étude (hors haies et boisements).

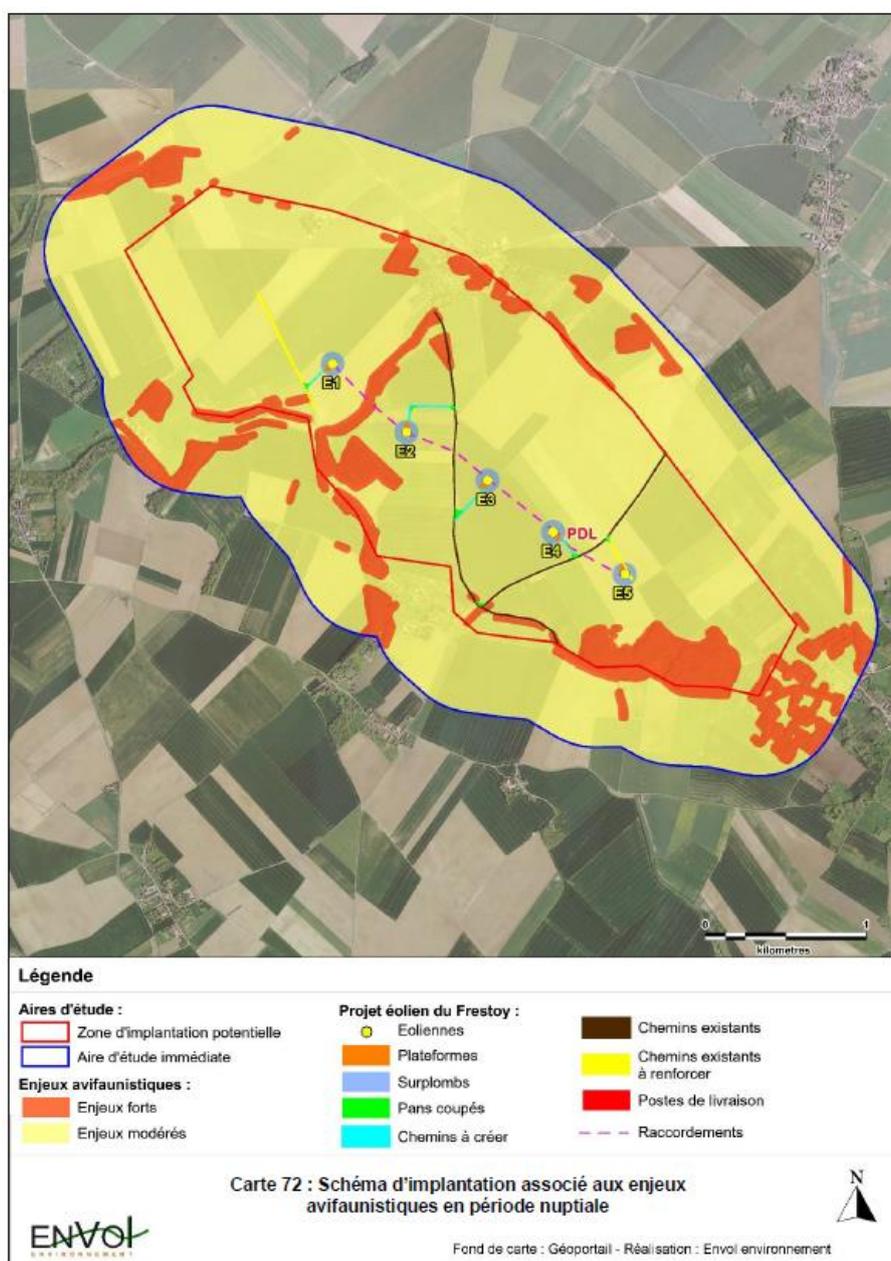
En période d'hivernage, quatre espèces sont jugées patrimoniales sur l'aire d'étude, il s'agit du Busard Saint-Martin, du Chardonneret élégant, du Faucon crécerelle et de la Linotte mélodieuse. Cependant, nous ne trouvons aucune aire d'hivernage sur le site d'étude. Le

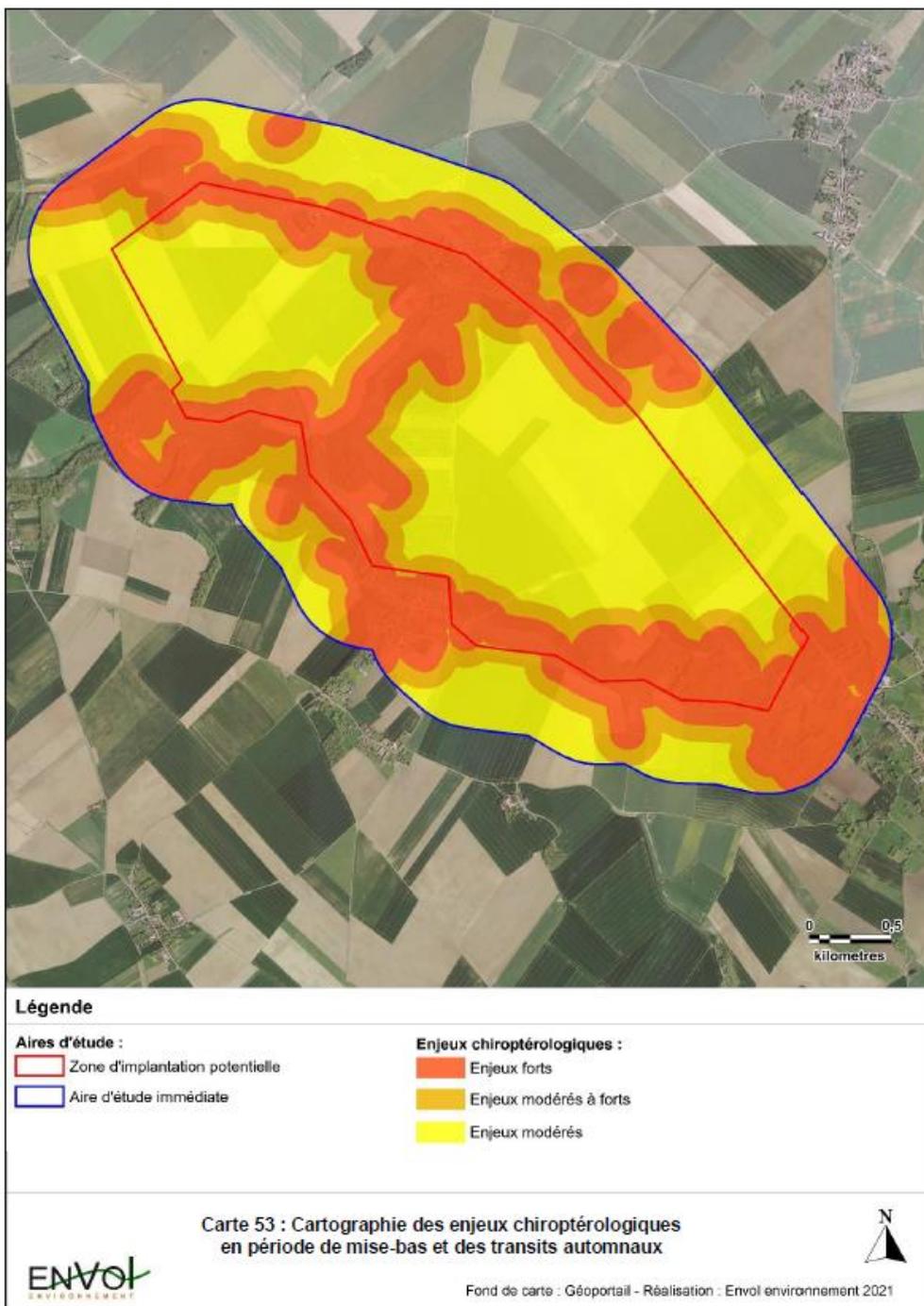
périmètre immédiat présente donc une richesse spécifique moyenne et des enjeux écologiques globalement faibles.

En période de migration, une diversité forte a été enregistrée durant la phase postnuptiale avec 74 espèces inventoriées dont 19 qui sont considérées comme d'intérêt patrimonial. Aucun couloir de migration principal n'a été mis en évidence. Un niveau d'enjeu modéré est défini pour l'ensemble de l'aire d'étude immédiate durant la phase des migrations postnuptiales et faible pour les migrations pré-nuptiales.

A propos des écoutes en altitude relatives aux chiroptères, l'enregistreur sur le mât de mesure posé en 2018 n'a pas fonctionné et seul 1 cri de pipistrelle commune a été enregistré. Le cycle complet a été réalisé en 2020 par utilisation d'un appareil d'enregistrement SM3Bat placé au niveau d'un mât de mesures durant les périodes des transits printaniers, de la mise-bas et des transits automnaux.

Les enjeux chiroptérologiques sont définis comme fort durant les périodes de mise bas et de transits automnaux au niveau des haies et des boisements. Les éoliennes du projet étant à plus de 200m en bout de pôle de ces habitats, les enjeux restent modérés à faibles.





## SELON DES CRITERES PAYSAGERS

Le territoire d'étude est composé de paysages variés allant du large plateau agricole aux vallées arborées en passant par des territoires vallonnés. Ces nuances paysagères permettent de limiter les impacts visuels du futur projet.

C'est depuis les grands plateaux que les enjeux sont les plus importants, là où le relief est faible et les boisements rares.

L'aire d'étude immédiate constitue l'enjeu majeur du projet du parc éolien du Frestoy-Vaux et d'Assainvillers. Implantées sur une plaine agricole, les éoliennes seront fortement lisibles depuis les bourgs et les axes de communication. L'absence de relief et de végétation permet la visibilité quasi continue sur les futures éoliennes.

## SELON DES CRITERES TECHNIQUES

### ➤ Gisement éolien

Les départements de l'Oise et de la Somme font partie des départements relativement ventés du territoire français.

Le projet de parc éolien du Frestoy s'inscrit dans un site qui présente des mesures de vent favorables, avec une vitesse de vent moyenne calculée de 6,58 m/s à hauteur de moyeu, soit à 114m environ.

### ➤ Accessibilité

La topographie du site est marquée par un relief peu marqué, très aisément accessible par les routes départementales longeant le site et déjà jalonné de nombreuses pistes qui seront utilisées pendant la phase d'exploitation.

## SELON DES CRITERES REGLEMENTAIRES

Le Schéma Régional Eolien (SRE) de Picardie a distingué des **zones favorables au développement éolien** (zones vertes et oranges ci-dessous) en se basant sur l'analyse des enjeux liés au patrimoine architectural et paysager, aux sensibilités écologiques, aux contraintes et servitudes techniques (aviation civile, radars, voies de communication, etc.).

C'est le préfet de région qui a défini les zones favorables du SRE. 2 zones sont identifiées sur la carte : favorable et favorable sous conditions. **Cela signifie que le développement éolien doit se faire en priorité sur ces territoires.**

En région Picardie, le Préfet de région a classé les communes du Frestoy-Vaux et d'Assainvillers **et le site d'étude comme « favorable sous condition » au développement de l'énergie éolienne.** Le projet se situe dans les secteurs B « Est Somme » et D « Sud Aisne/ Est Oise », en bordure d'un pôle éolien de développement en structuration.

Malgré l'annulation du SRE Picardie pour défaut d'évaluation environnementale par arrêt de la cour administrative d'appel de Douai le 14 juin 2016, ce schéma et ses annexes demeurent à ce jour la référence en matière d'action publique régionale pour la transition énergétique.

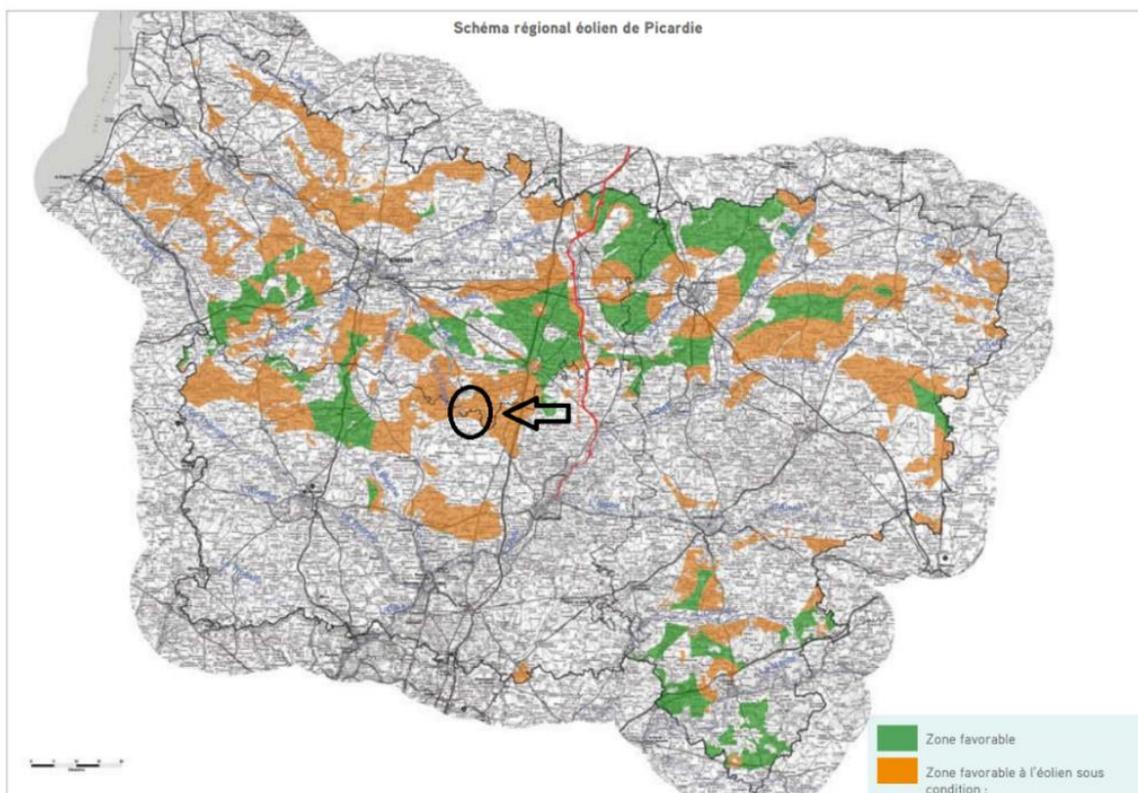


Illustration 7 : Carte de l'ancien SRE Picardie

- **Absence de contraintes réglementaires**

Après consultation des bases de données et des différents services concernés, il s'avère que l'aire d'étude du projet n'est concernée par aucune servitude, que ce soit servitude radioélectrique ou aéronautique. En effet, une convention permettant le remplacement du VOR conventionnel de Montdidier en VOR Doppler a été signée entre la DGAC et le demandeur.

L'aire d'étude est par ailleurs située à plus de 500m de tout monument historique et en dehors de périmètres d'Arrêtés de Protection de Biotope et de Natura 2000.

- **Distance aux habitations**

Une distance de 500 mètres à toutes les éoliennes a été représentée sur Illustration 4 page 11 afin de rendre compte de la distance aux habitations.

Cette distance de 500 m, réaffirmée par la loi Grenelle II, permet de prévenir les risques de nuisance sonores au niveau des lieux d'habitation.

## SELON LE CONTEXTE LOCAL

- **Relation avec les élus**

Le projet a bénéficié des échanges avec les élus municipaux, ce qui a particulièrement motivé Valeco à poursuivre les études. Les notions de concertation préalable et mesures d'accompagnement ont été les deux sujets qui ont le plus mobilisé les élus.

VALECO a choisi de considérer, pour le développement de son projet éolien, le territoire des communes du Frestoy Vaux et d'Assainvillers, compte-tenu du prédiagnostic qui précède, et principalement :

– un soutien des élus locaux

- un secteur classé en zone favorable sous conditions dans le Schéma régional éolien
- une ressource en vent favorable
- l'existence d'une zone d'implantation potentielle située à environ 700m des zones destinées aux habitations (sauf pour E2 située à plus de 500m)
- l'absence de contrainte technique rédhibitoire au développement d'un projet de parc éolien
- l'existence d'un poste de transformation HTB/HTA pouvant accueillir la production électrique des éoliennes sur le réseau public, au sein de l'aire d'étude éloignée

**Le site a donc été retenu pour étudier la possibilité d'implanter un parc éolien, et ceci dans le cadre des réflexions nationales sur le développement éolien. Le présent dossier a pour objectif d'identifier le projet qui s'inscrira dans la zone d'étude définie et qui présentera la meilleure intégration dans son environnement.**

## DIMENSIONNEMENT DU PROJET

Le scénario d'implantation retenu présente de nombreux atouts qui sont les suivants :

- **Éloignement vis-à-vis des zones habitées :**

Les dimensions du secteur permettent d'implanter les éoliennes à des distances respectueuses des premières habitations et donc de limiter, au-delà des limites réglementaires, tout phénomène de nuisance. Toutes les habitations sont situées à au moins 545m des éoliennes.

- **Minimisation des impacts sur les milieux naturels :**

- Ensemble des éoliennes implantées en milieux cultivés présentant un enjeu faible.
- Habitat concentrant les plus forts enjeux chiroptérologiques évités
- Prise en compte des différents enjeux concernés en phase chantier

- **Intégration paysagère**

Les éoliennes du projet s'insèrent dans un environnement déjà occupé par de nombreux parcs éoliens de façon globalement cohérente avec les implantations des projets voisins.

- **Choix du modèle d'aérogénérateur de l'échelle de l'éolienne existante :**

Situé au cœur d'un secteur favorable sous condition à l'éolien d'après le schéma régional éolien, le projet éolien du Frestoy Vaux et d'Assainvillers s'inscrit dans le cadre de l'installation de 5 éoliennes.

EnBW (actionnaire à 100% de la société Valeco), société à capitaux publics, doit se soumettre à la directive européenne 2014/25/UE visant à garantir le respect des principes de mise en concurrence, d'égalité de traitement des fournisseurs, et de transparence pour tout achat de matériels et services destinés à ses sociétés de projet de construction, dès lors que ces achats sont liés à leur activité de production d'électricité.

Cette directive s'applique aux marchés de travaux d'une valeur supérieure à 5 000 000 € et aux marchés de fournitures et de services d'une valeur supérieure à 400 000 € de la SAS PARC EOLIEN DU FRESTOY, tels que la fourniture et l'installation d'éolienne. Afin de garantir le principe de mise en concurrence des fabricants d'éoliennes, aucun nom de fabricant ne sera présenté dans ce dossier, et les dimensions des machines sont données ici en gabarit.

Chaque aérogénérateur a une hauteur de mât maximal de 114 mètres et un diamètre de rotor maximal de 150 mètres. La hauteur totale maximale en bout de pale ne dépassera pas 180 mètres.

## 7. INTEGRATION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

La Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) se situe à la croisée de la vallée de l'Avre et des Trois Doms et du Plateau du Pays de Chaussé.

La Somme, l'Avre et ses affluents, la Noye, la Luce et la rivière des Trois Doms, ont creusé les plateaux, formant des vallées dont le dénivelé varie entre 50 et 80 m environ.

La dépression du relief formée par les vallées, accompagnée d'une masse boisée importante, annonce des limites visuelles naturelles qui empêcheront d'avoir une perception continue du futur parc éolien du Frestoy-Vaux et d'Assainvillers.

Une multitude de paysages composent le territoire d'étude. Au premier abord, ce sera depuis les entités qui présentent peu ou pas de relief, tels que les plateaux de Santerre, du Pays de Chaussée et la Plaine d'Estrée Saint-Denis que les sensibilités vis-à-vis de la zone d'implantation potentielle seront les plus importantes. Depuis les paysages de vallées, véritables écrans de verdure au relief plus prononcé, les vues seront largement limitées vers le futur parc éolien du Frestoy-Vaux et d'Assainvillers.

Au regard de l'ancien SRE Picardie, le projet du Frestoy-Vaux et d'Assainvillers ne sera pas implanté à proximité d'un paysage emblématique de l'ancienne région Picardie.

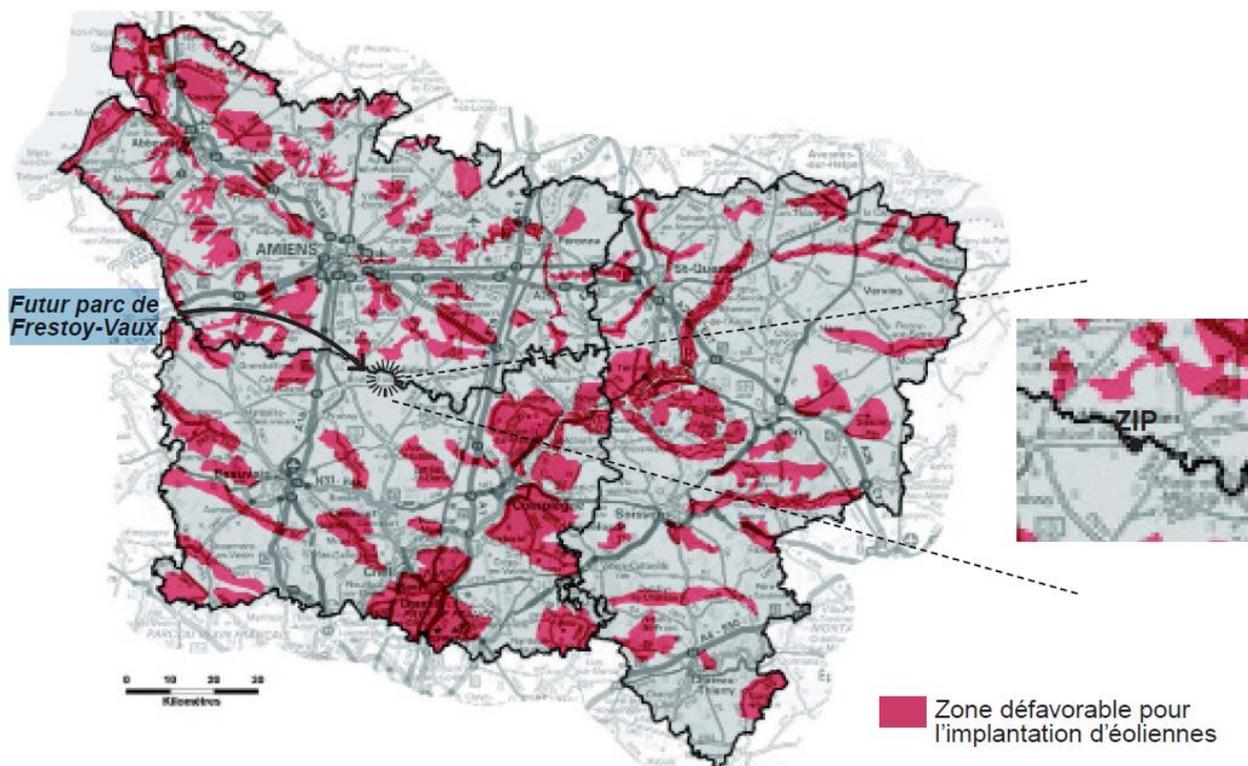


Illustration 8 : Carte des paysages emblématiques de Picardie (source : Schéma Régional Éolien Picardie, 2012)

- **Les perceptions depuis les vallées l'Avre, des Trois Doms et les grands plateaux agricoles du Santerre et du Pays de Chaussée.**

L'aire d'étude rapprochée est composée de trois entités paysagères distinctes ; un paysage de vallées au Nord avec la vallée de l'Avre et celle des Trois Doms, un paysage vallonné, au relief dessiné au Sud-Est avec la Noyonnais et un paysage plus plan au Sud-Ouest et au Nord-

Est avec les grands plateaux agricoles du Santerre et du Pays de Chaussée. Les sensibilités vis-à-vis du projet du Frestoy-Vaux et d'Assainvillers vont venir majoritairement des plateaux où le faible relief et le manque de végétation laissent le regard porter au loin. Cependant les sensibilités seront cantonnées aux entrées et aux sorties de bourgs et depuis les axes de communication ouverts.

Une attention plus particulière sera donnée à l'Abbaye de Saint-Martin-aux-Bois, richesse patrimoniale, implantée sur un vaste plateau, depuis laquelle, la zone d'implantation potentielle sera visible.

Le relief plus imposant des vallées, couplé à leur végétation luxuriante, préserve des vues sur le nouveau parc éolien. De la même manière, les éoliennes seront difficilement perceptibles depuis le Noyonnais, territoire vallonné et parsemé de boisements.

- **Les perceptions depuis les axes routiers et chemins de randonnée**

Les axes de communication de l'aire d'étude éloignée ne présentent des sensibilités qu'au niveau des plateaux du Pays de Chaussée, du Santerre et de la Plaine d'Estrées Saint-Denis, essentiellement au Sud et au Nord-Est de la zone d'implantation potentielle. En effet, le relief est faible à inexistant et les paysages sont ouverts sur de grandes cultures. Toutefois, compte tenu de la distance et des ondulations du terrain, ainsi que des boisements qui occupent l'horizon, les vues potentielles restent très faibles et ponctuelles. Il en est de même pour les chemins de randonnées, qui ne permettent que ponctuellement et partiellement d'apercevoir au loin le futur parc. L'enjeu est donc faible.

Les axes de communication de l'aire d'étude rapprochée présentent une sensibilité différente vis-à-vis de la zone d'implantation potentielle. En effet, le relief vallonné et les masques boisés de la vallée de l'Avre et de celle des Trois Doms vont former des masques importants dans cette partie du territoire où la zone d'implantation potentielle reste peu visible. La majeure partie des sensibilités va se concentrer sur la partie Sud, depuis le Plateau du Pays de Chaussée où le faible relief et le manque de barrières visuelles rend la zone d'implantation potentielle plus prégnante que sur le reste de l'aire d'étude rapprochée. L'enjeu global est faible à modéré.

- **La situation du projet par rapport aux lieux de vie proches**

C'est depuis les grands plateaux que les enjeux sont les plus importants, là où le relief est faible et les boisements rares.

L'aire d'étude immédiate constitue l'enjeu majeur du projet du parc éolien du Frestoy-Vaux et d'Assainvillers. Implantées sur une plaine agricole, les éoliennes seront plus lisibles depuis les bourgs et les axes de communication. L'absence de relief et de végétation permet la visibilité quasi continue sur les futures éoliennes.

- **La situation du projet par rapport aux autres villages**

Les bourgs de l'aire d'étude éloignée ne présentent pas de sensibilité particulière. Étant pour la plupart accompagnés d'une ceinture arborée, ils ne présentent pas de visibilité depuis le cœur de bourg. Les bourgs de vallées ou de micro-vallée, ne présentent pas d'enjeu. La sensibilité globale est faible.

Les bourgs de l'aire d'étude rapprochée ne présentent que peu de sensibilités vis-à-vis de la zone d'implantation potentielle. La majorité des vues potentielles concerne le Sud de la zone d'implantation potentielle et les abords de l'aire d'étude immédiate, là où la prégnance augmente et où les masques ne sont plus suffisants. L'enjeu global est modéré à faible.

## LES RELATIONS DU PROJET AVEC LES ENTITES ET STRUCTURES PAYSAGERES

Le projet s'installant sur un paysage de plateau, dépourvu de relief et où l'éolien est un des éléments fondateurs du paysage. Il est donc important de s'appuyer sur la géométrie et les hauteurs des parcs adjacents pour éviter l'ajout d'une nouvelle trame dans le paysage. Le projet de Frestoy-Vaux et d'Assainvillers remplit ces préconisations, puisque les futures éoliennes s'inscrivent dans le prolongement des parcs de Rollot et du Champ Chardon, tant en termes de géométrie que de hauteur. Aussi, le futur parc sera attaché visuellement à ces derniers depuis des vues proches comme éloignées.

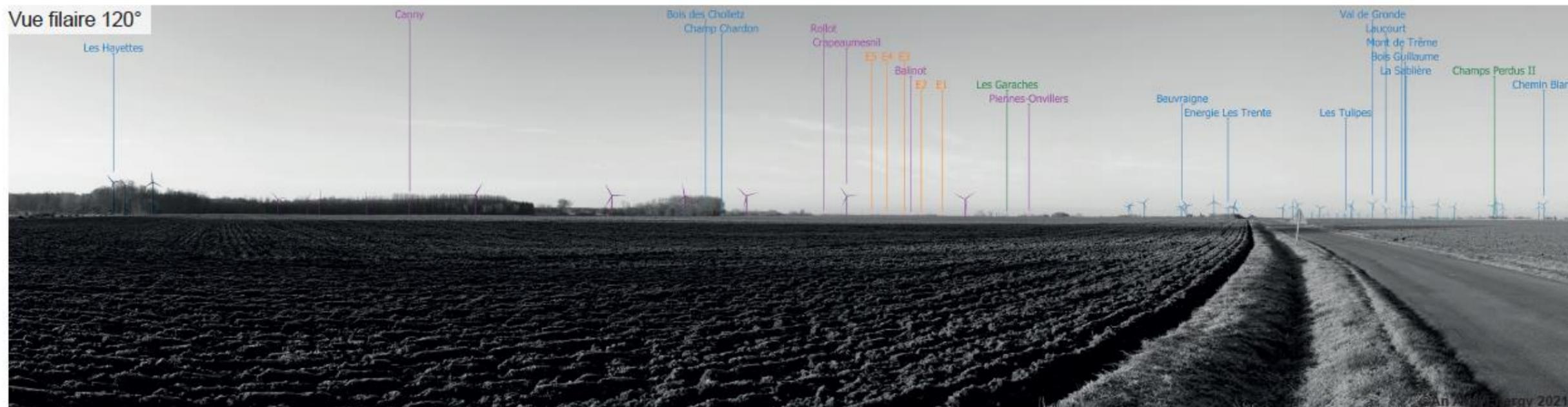


Photomontage n°37 : Vue depuis la sortie du bourg de Donfront

## LES PERCEPTIONS VISUELLES DU PROJET DEPUIS LES DIFFERENTES AIRES D'ETUDE

**Depuis les vues lointaines**, L'insertion du futur parc ne modifie que très peu les effets de saturation pour les vues éloignées, et ne réduit jamais les plus grands espaces de respiration. De plus, Il n'y a aucune ou très peu de zones nouvellement impactées. Le parc s'implante majoritairement sur des angles déjà occupés par l'éolien.

Avricourt est une commune située à environ 18km à l'Est du projet éolien du Frestoy. Le point de vue est pris depuis la sortie Ouest de la commune, en direction du projet. Les 5 éoliennes envisagées viennent se placer en retrait du motif existant. Plus éloignées que celles des parcs qui habillent le troisième plan du paysage, elles ont une taille apparente plus faible et sont en partie tronquées par un boisement d'arrière-plan. Elles viennent compléter le motif éolien créé par le parc en instruction de Rollot, sans ajouter d'angle supplémentaire sur l'horizon.



Photomontage n°5 : Vue depuis la sortie de bourg D'Avricourt

**Depuis les vues rapprochées et immédiates**, le futur parc de Frestoy-Vaux et d'Assainvillers, en formant un trait d'union entre les différents parcs concomitant, participe à l'étendu du motif éolien. Les futures éoliennes seront donc prégnantes depuis les bourgs proches du fait du manque de masques topographiques et végétaux. Le futur parc ne contribue que peu à la saturation visuelle puisque sans la mise en place du futur parc, ce risque existe déjà. De plus, les plus grands espaces de respiration sont conservés. Les impacts sur le patrimoine historique sont nul à faible, notamment vis-à-vis de l'Abbaye de Saint- Martin-Aux-Bois, qui, malgré son ouverture et sa proximité, ne présente que de faibles concurrences visuelles avec le projet. De plus, l'implantation choisie permet de préserver la perspective depuis la D329, aussi appelée Place du Générale de Gaulle, où trois monuments classés composent la place.

Rollot est une commune installée sur un plateau agricole. Ses entrées et sorties sont ouvertes sur un large paysage agricole. La première éolienne du projet se situe à un peu plus d'un kilomètre des premières habitations. Le Bois de Vaux, à l'Est, cadre les vues en direction des futures éoliennes. Leur disposition linéaire accompagne le tracé de la route et atténue l'impact visuel. De plus, leur géométrie s'accorde avec les éoliennes en instruction de Rollot.



**Photomontage n°29 : Vue depuis la sortie de bourg de Rollot**